

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du redressement productif, accompagné de Frédéric CUVILLIER Ministre de la Mer, a présidé hier le Comité Stratégique de la Filière Navale. La réunion s'est tenue à Saint-Nazaire à bord du MSC Precioza, construit par le chantier STX, le jour de la livraison de ce navire à MSC Croisières qui a reçu le CSF dans le cadre de cet évènement.

Le Comité Stratégique de la Filière Navale, a débuté ses travaux en Avril 2011 sous la conduite de Jean-Marie Poimboeuf, Président du [Groupement des Industries de Construction et d'Activités Navales](#) (GICAN).

Le Comité a identifié plusieurs défis majeurs :

- La mer constitue un enjeu stratégique pour la France qui dispose de territoires marins plus vastes que l'Europe (2^{ème} au monde) et une base industrielle navale et maritime de première importance. La Filière Navale au sens strict recouvre les chantiers de construction des navires, la réparation navale, les équipementiers spécialisés et les fournisseurs directs de l'industrie navale. Elle développe un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards d'euros.
- La Filière Navale représente plus de 100 000 emplois industriels directs – en incluant l'offshore parapétrolier et gazier – et exporte la majeure partie de sa production, 80% pour les navires civils et le parapétrolier, 37% pour le militaire et 60% pour la plaisance, contribuant positivement à notre balance des paiements.
- La concurrence internationale est de plus en plus vive. Si la filière réussit à maintenir des parts de marché significatives sur le segment des navires à forte valeur ajoutée (Défense, navires de croisière, plaisance...) c'est grâce à sa capacité d'innovation qui doit être préservée.
- La filière a besoin également de continuer à avoir accès à une main d'œuvre hautement qualifiée.
- La filière manque d'entreprises de taille intermédiaire entre les grands ensembliers et les PME.
- Les Energies Marines Renouvelables constituent une opportunité majeure de diversification pour les entreprises de la filière navale et maritime. Cette activité peut générer plus de 50 000 emplois pérennes avec une puissance installée de 20 GW contribuant à hauteur de 10 % au besoin d'électricité en France.

Pour répondre à ces défis, le Comité Stratégique de Filière a présenté le projet Oceans 21 financé au titre des Investissements d'Avenir. Le contrat qui vient d'être notifié par OSEO bénéficiera à près d'un millier d'entreprises dont une majorité située dans les bassins maritimes. Le projet est ciblé en priorité sur les PME et ETI :

- Définition et conduite d'une stratégie collective pour le renforcement des PME
- Accompagnement des PME à l'international (en partenariat avec UBIFRANCE)
- Maintien et développement des compétences spécifiques au naval
- Amélioration de la performance industrielle et promotion de modes de travail collaboratifs

Dans cet esprit un Contrat de Filière a été conclu le jeudi 14 mars par le Comité

Stratégie de Filière avec l'ambition de :

1. Développer la production en France des « navires du Futur » pour qu'ils soient plus innovants, plus sûrs, plus économes et globalement plus intelligents ;
2. Concevoir, fabriquer et installer les équipements pour produire 20 GW à l'horizon 2030 à partir des Energies Marines Renouvelables grâce à une filière issue des Industries du Maritime structurée et compétitive ;
3. Gagner en compétitivité en préparant l'entreprise étendue et les procédés du futur grâce à des approches collaboratives et partenariales entre les acteurs.

L'enjeu n'est pas seulement de développer l'exportation des navires et des équipements mais également de renforcer la présence de la France dans le nouvel espace stratégique qu'est la mer. A cet égard le développement des Energies Marines Renouvelables est un pas vers la conquête de ce nouvel espace. Le Contrat de Filière concrétise l'engagement de l'Etat et des industriels pour structurer une Filière Navale et Maritime performante et exemplaire ; et le ministre Arnaud MONTEBOURG « a encouragé les industriels à poursuivre le travail collaboratif entrepris entre PME et grandes entreprises, en associant les représentants des salariés. »